

2024

RENCONTRE

QUESTIONS DE PARENTS

Mardi 26 novembre

de 18h30 à 20h30

ÉCOLE SARTOUX - salle polyvalente
Prom. de la Bouillide - SARTOUX

Thème abordé :

« COMMENT MIEUX PROTÉGER MON ENFANT DANS LES RELATIONS FAMILIALES ? »

OBSERVER - SOUTENIR - PRÉVENIR - PROTÉGER -
ACCOMPAGNER - ÉCOUTER - ALERTER

AVEC DES SPÉCIALISTES :

Eric REBUFAT

Adjudant-chef à la Maison de Protection des Familles 06

Karine RAIMONDO

Responsable du Service Parentthèse à la CAS

ENTRÉE LIBRE

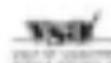
RENSEIGNEMENTS

04 93 12 32 15

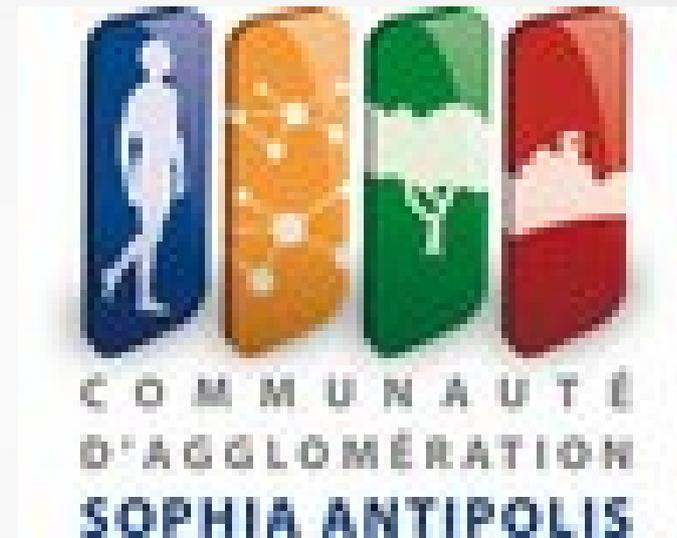
04 93 12 32 16



Service accompagnement valbonne.fr
Mairie d'Antony - Place Méjane
06900 - 04 93 12 32 15
www.valbonne.fr



COMMENT MIEUX PROTÉGER MON ENFANT DANS LES RELATIONS FAMILIALES



Service PARENTHÈSE

SOMMAIRE

Présentations

- Maison de Protection des Famille
- Service PARENTHÈSE - CASA

Identifier une situation à risque au sein du couple
et dans les relations parentales

Que faire, comment réagir

Les soutiens

LA MAISON DE PROTECTION DES FAMILLES

- 1- Unité de la Gendarmerie spécialisée dans la prévention de la délinquance et dans la protection des familles.
- 2- Unité de Gendarmerie créée en 1999 à Nice
- 3- Élargissement des missions en 2021 et renommé MPF en 2021
- 4- Compétence : département des Alpes-Maritimes (Zone Gendarmerie)
- 5- Ses locaux sont situés à CAGNES SUR MER (pas d'accueil du public)
- 6- Personnels formés spécifiquement, notamment au recueil de la parole des enfants de 3 à 18 ans

MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Mission de prévention

- Violences / Harcèlements
- Harcèlements
- Internet



Mission de formation



Mission de coordination

- Lutte contre les Violences Intra-familiales
- Protection de l'enfance



Mission judiciaire

Recueil de la parole d'un enfant avec une méthode spécifique



SERVICE PARENTHÈSE - CASA

→ Equipe pluridisciplinaire

→ Prises en charges en direction des victimes, des auteurs et des enfants témoins des violences conjugales.

→ Actions de sensibilisation, de prévention de la problématique des violences conjugales.

VIDEO DE PRESENTATION



LES RELATIONS PARENTALES

DIFFÉRENCE ENTRE CONFLIT & VIOLENCES

CONFLIT CONJUGAL

Deux points de vue s'opposent dans un rapport d'égalité.
Il s'agit d'un rapport normal dans un couple

VIOLENCE CONJUGALE

Rapport de domination et de prise de pouvoir d'un conjoint sur l'autre.
Peu importe la relation entre les personnes (mariage, PACS, union libre, couples homosexuels ou hétérosexuels) y compris chez les plus jeunes (adolescents)

LES SITUATIONS A RISQUE

Les violences conjugales peuvent avoir différents aspects et toucher les adultes mais également les enfants, elles sont alors appelées :

Violences Intra-Familiales ou VIF

Définition générale:

Les violences intrafamiliales sont des violences qui interviennent au sein de la famille et du foyer. Elles sont généralement le fruit de violences conjugales (au sein du couple) mais peuvent également atteindre les enfants.

Elles peuvent prendre la forme de violences verbales, physiques, psychologiques, économiques ou sexuelles.

Ces violences se caractérisent très souvent comme des comportements visant à effrayer, intimider (menaces), manipuler, humilier, culpabiliser ou blesser un autre membre de la famille. Elles existent dans tous les contextes socio-économiques et à tous niveaux d'éducation, quelque soient la nationalité, la religion, l'âge, le sexe ou l'orientation sexuelle.

L'EMPRISE

- Vouloir dominer l'autre
- Contrôler
- Isoler
- Instaurer un climat de peur
- Impunité (imposer le silence)
- Culpabilité

=> Mise en place d'un cycle de la violence

SIGNES & CONSÉQUENCES D'EMPRISE

- Agressivité / irritabilité /addictions
- Stress / tension / peur / dépression
- Isolement
- Traces sur le corps
- Climat d'insécurité
- Culpabilité
- Perte de l'estime de soi et d'autonomie
- Psycho-trauma

Toute attitude inhabituelle d'un adulte ou d'un enfant doit attirer votre attention.

LE CYCLE DE LA VIOLENCE



C'est l'ensemble des violences exercées par le conjoint, ex-conjoint, enfants ou un autre membre de la famille.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE VIOLENCES CONJUGALES & INTRAFAMILIALES

VIOLENCES VERBALES / PSYCHOLOGIQUES

Insulter / Humilier / Culpabiliser / Isoler / Intimider / Chantage / Dévaloriser / Ignorer

VIOLENCES SEXUELLES

Obliger / Pratique non consentie / Brutaliser / Non respect de l'intimité

VIOLENCES PHYSIQUES

Bousculer / Frapper / Brutaliser / Étouffer / Étrangler / Secouer

VIOLENCES ECONOMIQUES / ADMINISTRATIVES

CYBER-VIOLENCES

Sextorsion / revengeporn / logiciels espions / cyber-surveillance / cyberharcèlement

Un enfant exposé à ces violences sera considéré comme « covictime » et non comme un simple témoin



LA PROTECTION JURIDIQUE & SOCIALE DE LA VICTIME

PROTECTION JURIDIQUE

- La restriction de liberté de l'auteur de violences conjugales
- L'ordonnance de protection
- Le TGD et le BAR

LES AIDES SOCIALES

- L'hébergement d'urgence avec le 115
- L'aide financière d'urgence de la CAF
- Aide au déménagement et alimentaire de l'association « une voix pour el



LES ENFANTS VICTIMES/TEMOINS DE VIOLENCES CONJUGALES

- Repérage et conséquences psychologiques

CAS D'UN ENFANT PRESENT LORS DE FAITS DE VIF

Dans le cas de violences commises au sein du couple en présence d'un mineur = **mineur co-victime**

OBLIGATION DE SIGNALEMENT = PROTECTION

Pour les professionnels :

Procédure obligatoire de l'information Préoccupante

Appel au 17 si Urgence

Pour les particuliers :

Appel au 17 / 119 / 3919

LES VIOLENCES SUR MINEURS

LES VIOLENCES SEXUELLES

- Agressions sexuelles (1/5 filles, 1/13 garçons)
- Inceste (1/10 français)
- Pédopornographie
- Cyberviolence sexuelle
- Prostitution juvénile

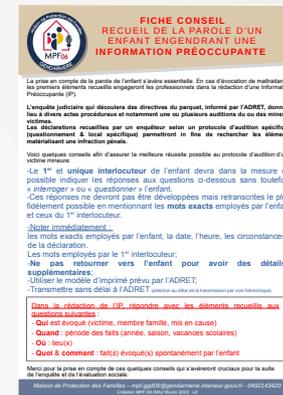
LA MALTRAITANCE

- Violences physiques et ou psychologiques
- Négligences lourdes

Ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique.

COMMENT RÉAGIR ?

- Écoute active
- En cas de suspicion poser systématiquement la question des violences
- Violentomètre / Fiche réflexe recueil de la parole d'un enfant



Situation d'urgence

- Appeler le 17 + Mettre en sécurité la personne

Pas d'urgence

- signaler au 3919 ou 119
- ou signaler à un intervenante social / structure sociale / service PARENTHÈSE CASA



QUI PEUT VOUS AIDER / CONSEILLER ?

Pour un soutien et un accompagnement social, juridique et psychologique

- Intervenante sociale en Gendarmerie : Sonia AJUELOS 06.
- Service PARENTHÈSE CASA :
- Association HARPEGES à GRASSE :

En cas d'urgence, pour déposer plainte ou signaler des faits :

Urgence : Le 17 ou le 114 (sms)

Dépôt de plainte : Vous présenter dans une brigade de gendarmerie, un commissariat.

Signaler des faits de manière des faits dont serait victime un adulte : 3919 (anonyme).

Signaler des faits dont serait victime un enfant : 119 (anonyme)

SIGNAUX D'ALERTE DE VIOLENCES CHEZ LES MINEURS

- Agressivité / irritabilité
- Stress / angoisse
- Échec scolaire / absentéisme récurrent
- Conduites à risque / scarification
- Traces sur le corps

Tout changement notable de comportement chez l'enfant doit alerter.

QUE FAIRE DANS CES CAS-LÀ ?

S'isoler et s'entretenir avec le mineur pour l'écouter

- Accueil dans un lieu à l'abri des regards
- Deux adultes
- Garder une attitude neutre
- Se mettre au même niveau

Recevoir la parole, évaluer la situation

- Bien noter les propos « tels quels »
- Minimum de questions - Non suggestives
- Sans jugement

Rassurer et orienter

- Expliquer ce qu'il va se passer ensuite, votre action



FICHE CONSEIL
RECUEIL DE LA PAROLE D'UN
ENFANT ENGENDRANT UNE
INFORMATION PRÉOCCUPANTE

La prise en compte de la parole de l'enfant s'avère essentielle. En cas d'évocation de maltraitance, les premiers éléments recueillis engageront les professionnels dans la rédaction d'une Information Préoccupante (IP).

L'enquête judiciaire qui découlera des directives du parquet, informé par l'ADRET, donnera lieu à divers actes procéduraux et notamment une ou plusieurs auditions du ou des mineurs victimes.

Les déclarations recueillies par un enquêteur selon un protocole d'audition spécifique (questionnement & local spécifique) permettront in fine de rechercher les éléments matérialisant une infraction pénale.

Voici quelques conseils afin d'assurer la meilleure réussite possible au protocole d'audition d'une victime mineure:

- Le **1^{er}** et **unique interlocuteur** de l'enfant devra dans la mesure du possible indiquer les réponses aux questions ci-dessous sans toutefois « *interroger* » ou « *questionner* » l'enfant.
- Ces réponses ne devront pas être développées mais retranscrites le plus fidèlement possible en mentionnant les **mots exacts** employés par l'enfant et ceux du 1^{er} interlocuteur.
- Noter immédiatement** : les mots exacts employés par l'enfant, la date, l'heure, les circonstances de la déclaration.
- Les mots employés par le 1^{er} interlocuteur;
- Ne pas retourner vers l'enfant pour avoir des détails supplémentaires**;
- Utiliser le modèle d'imprimé prévu par l'ADRET;
- Transmettre sans délai à l'ADRET (attention au délai de la transmission par voie hiérarchique)

Dans la rédaction de l'IP, répondre avec les éléments recueillis aux questions suivantes :

- **Qui** est évoqué (victime, membre famille, mis en cause)
- **Quand** : période des faits (année, saison, vacances scolaires)
- **Où** : lieu(x)
- **Quoi & comment** : fait(s) évoqué(s) spontanément par l'enfant

Merci pour la prise en compte de ces quelques conseils qui s'avéreront cruciaux pour la suite de l'enquête et de l'évaluation sociale.

Maison de Protection des Familles – mpf.ggd06@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 0492143420
Création MPF 06 (MAJ) février 2023 v4

COMMENT RÉAGIR ?

**GARDEZ EN TÊTE QUE « SIGNALER »,
CE N'EST PAS « DENONCER » !!!**

**MAIS PROTÉGER UN ENFANT ET LE SAUVER
DE LA SITUATION DE VIOLENCES QU'IL VIT.**



COMMENT RÉAGIR ?

« Quand il y a un doute, il n'y a pas de doute il faut agir »

- PAS DE DANGER IMMEDIAT AU DOMICILE / DOUTE SUR LA MANIERE DE REAGIR
 - Appeler le **119**
- DANGER IMMINENT = SIGNALEMENT IMMÉDIAT
 - Appeler le 17
 - Mettre en sécurité l'enfant



Approfondir : Livret de formation : “Violences sexuelles faites aux enfants : repérer et signaler ” sur le site CIIVISE.FR

SITE UTILE

arretonslesviolences.gouv.fr



17

Appeler Police
Secours

3919

Appeler Violence
femme info



Signaler une
violence en ligne



Trouver
une association



Savoir effacer
mes traces



**LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES SONT
INTERDITES ET PUNIES PAR LA LOI**

J'AI BESOIN D'AIDE

JE SUIS TÉMOIN

JE SUIS PROFESSIONNEL

#NERIENLAISSERPASSER

NUMÉROS UTILES

 **119**

**ALLO ENFANCE
MALTRAITÉE**

Pour les enfants confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-même ou pour un autre enfant qu'ils connaissent.
Pour les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être : famille proche, famille élargie, voisins, communauté éducative...

3977

MALTRAITANCE

**PERSONNES ÂGÉES
ADULTES EN SITUATION DE
HANDICAP**

 **15
SAMU**

LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

 **17
POLICE
SECOURS**

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

 **3919**

**VIOLENCES FEMMES
INFO**

pour les femmes victimes de violences conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...

 **114**

**NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES**

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours.
Numéro accessible par fax et SMS

 **18
SAPEURS-
POMPIERS**

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

116 006

**NUMÉRO D'AIDE AUX
VICTIMES**